

Déconfinement à Liège : réouverture autorisée des grandes salles de spectacles et fin de l'obligation du port du masque sur l'espace public dès le samedi 26 juin

Conformément aux décisions du CODECO, les salles de spectacles peuvent à nouveau ouvrir leurs portes au public, moyennant le respect des conditions sanitaires (nombre de places limité,...) et après autorisation par les autorités locales.

Dans ce contexte, les gestionnaires sont tenus de compléter un formulaire (CIRM pour covid infrastructure risk model) et de le transmettre aux Bourgmestres.

Sur cette base, M. Le Bourgmestre Willy DEMEYER a reçu des dossiers complets pour 4 établissements culturels : le Théâtre de Liège, le Trocadero, l'Opéra royal de Wallonie et l'Orchestre royal philharmonique de Liège.

Compte tenu de la complétude des dossiers et de l'engagement des gestionnaires à respecter les protocoles sanitaires, Willy DEMEYER a autorisé la réouverture de ces 4 salles, ce qui constitue une excellente nouvelle pour la vie culturelle liégeoise.

En ce qui concerne le port du masque sur l'espace public, l'arrêté du Bourgmestre qui l'impose dans le périmètre du centre-ville sera levé le vendredi 25 juin.

Le centre-ville est actuellement fortement fréquenté, ce qui est en soi très positif : l'horeca a repris ses activités, les terrasses sont prises d'assaut, les étudiants suivent à nouveau les cours en présentiel, les commerces retrouvent leur clientèle et le retour au travail est partiellement autorisé.

Traditionnellement, le début des vacances scolaires marque un ralentissement de l'activité et de la fréquentation des rues de l'hyper-centre.

C'est pourquoi le Bourgmestre lèvera son arrêté le vendredi 25 juin. Dès le samedi 26 juin, le port du masque ne sera plus obligatoire sur l'espace public liégeois. Il devra toujours être porté dans les lieux visés par l'arrêté ministériel, notamment les lieux accessibles au public, les commerces, les administrations et les transports en commun (et les arrêts de bus).